

République Française

Département de la Loire



DELIBERATION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

N° : 2026/15

Séance ordinaire du 1^{er} JUIN 2026

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11

Présents :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Mme Cécile MARRIETTE | 9. Mme Cécile BROQUAIRE |
| 2. Mme Corinne JACQUEMONT | 10. Mme Chantal PROTIERE |
| 3. Mme Anne GIROUDON | 11. M. Olivier BOUNIARD |
| 4. Mme Annabel TURNEL | 12. |
| 5. M. Martial CHAUMARAT | 13. |
| 6. Mme Amélie DE ALMEIDA | |
| 7. Mme Arlette MATHIEU | |
| 8. Mme Carol DE SIQUEIRA | |

Absent.s ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie MAZIOUX, Représentante d'une association œuvrant auprès des personnes handicapées (GEM l'espoir) a donné pouvoir à Mme Cécile BROQUAIRE

Excusé.s :

M. Christophe BAZILE, Président

OBJET DE LA DELIBERATION : AFFECTATION DES RESULTATS CCAS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2311-5,

Après adoption du Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget du CCAS,

Madame Cécile MARRIETTE propose au Conseil d'administration d'affecter les résultats comme suit :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2025 du CCAS

Constatant que le compte financier unique présente :

- Un excédent de fonctionnement de **1 928,58 €**
- Un excédent d'investissement de **32 671,73€**

Décide d'affecter les résultats comme suit :

POUR MEMOIRE - SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) CCAS DE MONTBRISON	3 122,72
RESULTAT DE L'EXERCICE : CCAS DE MONTBRISON	-1 194,14
A) EXCEDENT AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	1 928,58
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible	1 928,58
Affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	1 928,58

POUR MEMOIRE - SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) CCAS DE MONTBRISON	32 671,73
RESULTAT DE L'EXERCICE : CCAS DE MONTBRISON	0
B) EXCEDENT AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire *à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	32 671,73
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible	32 671,73
Affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 001) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	32 671,73

Le Conseil d'administration,

Après en avoir discuté et délibéré, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 voix ABSTENTION, décide :

-D'APPROUVER l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement dans les conditions exposées ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES VOTANTS.

CERTIFIE – MONTBRISON, le 1^{er} JUIN 2026.

LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Cécile MARRIETTE